

POUVOIR DE REPRÉSENTATION

(Article [L. 134-4 du Code de l'action sociale et des familles](#))

► VOTRE IDENTITÉ

Votre nom de famille :
Votre nom d'usage (d'époux (se)) :
Vos prénoms :
Vos date et lieu de naissance I _ I à
Votre nationalité :
Votre profession :
Votre adresse :
Code postal: I _ I _ I _ I _ I Commune :

► L'IDENTITÉ DE VOTRE REPRÉSENTANT

Nom de famille :
Nom d'usage (d'époux (se)) :
Prénoms :
Date et lieu de naissance I _ I à
Nationalité :
Profession :
Adresse :
Code postal: I _ I _ I _ I _ I Commune :

► LIEN AVEC LE REPRÉSENTANT

Votre représentant est (cochez la case utile):

- O votre conjoint, concubin, partenaire de pacs :
- O un ascendant ou un descendant en ligne directe (précisez) :
- O un travailleur salarié /un employeur/ un travailleur indépendant exerçant la même profession
- O un représentant qualifié des organisations syndicales de salariés :
- O un représentant qualifié des organisations professionnelles d'employeurs :
- O un représentant du conseil départemental :
- O un agent d'une personne publique partie à l'instance :

O un délégué de l'association de mutilés et invalides du travail les plus représentatives ou d'une association régulièrement constituée depuis cinq ans au moins pour œuvrer dans les domaines des droits économiques et sociaux des usagers ainsi que dans ceux de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion et la pauvreté (précisez son nom et son activité) :

Je soussignédonne tous pouvoirs àaux fins de me représenter devant le Pôle social du tribunal judiciaire de Toulon à toutes les audiences fixées ou dans le cadre de la mise en état sans débat dans la procédure RG n°m'opposant à

Le présent pouvoir vaut pouvoir de concilier ou de transiger.

Fait à Le
(Signature) :

Pièces à joindre :

- copie de votre pièce d'identité et de celle de votre représentant
- tout document justifiant de la qualité du mandataire s'il est un travailleur salarié /un employeur/ un travailleur indépendant exerçant la même profession, représentant qualifié des organisations syndicales de salariés ou des organisations professionnelles d'employeurs, ou employé d'un autre organisme de sécurité sociale ou délégué d'une association.